

CUCS Angers, Trélazé et
d'Agglomération

2007-2009

*Fiche d'information
sur les critères de sélection
de l'orientation thématique :*

Réussite et continuité éducatives

**Favoriser la continuité éducative qui contribue à renforcer la réussite scolaire
des enfants et des jeunes**

Le CUCS s'est fixé comme objectif, à terme, de mettre en cohérence les différents dispositifs de droit commun concernés par la thématique Réussite et continuité éducatives.

L'agglomération concentre à la fois les populations les plus diplômées et celles les plus en difficulté du département. Les résultats scolaires dans les quartiers prioritaires restent les plus faibles, même si la situation tend à s'améliorer progressivement sur Trélazé.

L'évaluation menée en 2004 par le contrat de ville Angers/Trélazé sur cette thématique fait apparaître une richesse et une diversité des interventions éducatives qui s'appuie notamment sur des pratiques associatives innovantes à travers des méthodes axées sur la pédagogie du détour, la convivialité, le travail interpersonnel, la valorisation, la responsabilisation et la médiation. Cependant, l'évaluation a également mis en exergue la fragmentation de ces interventions, la non atteinte des publics les plus en difficulté et la faible lisibilité des orientations de la politique éducative locale.

De ce fait, les partenaires souhaitent construire progressivement une problématique commune, un cadre stratégique et des logiques **d'actions concourant à la réussite scolaire** pertinentes pour intervenir auprès des familles et des enfants les plus en difficultés à travers :

- La **continuité éducative** à favoriser (temporelle, spatiale, des acteurs, des savoirs de base et des savoirs contribuant à l'acquisition des compétences sociales...) entre les jeunes, les familles et l'école en lien avec les réseaux de professionnels.

Dans ce cadre, il conviendra de :

- travailler les articulations entre les différents domaines, pour une intégration plus affirmée des contenus ;
- développer les coopérations et les mutualisations entre acteurs de terrain (équipes enseignantes, intervenants sociaux, animateurs...).

- La valorisation du **rôle éducatif des parents** et leur implication tout au long de la démarche ;
- Le **quartier comme unité spatiale pertinente** pour la ville d'Angers ;
- L'**évaluation** en donnant une place aux acteurs et aux « bénéficiaires ».

Préconisations :

Pour s'inscrire dans l'orientation citée en référence, les financeurs soutiendront et accompagneront via les chefs de projet/chargés de mission, les initiatives locales qui :

- S'inscrivent dans une démarche de projet (exploration, élaboration, construction, mise en œuvre, évaluation) ;
- S'inscrivent dans un réseau d'acteurs, le partenariat devant être systématique et valorisé ;
- Définissent et reconnaissent la place des jeunes et des familles ;
- Identifient les complémentarités éducatives entre les acteurs.

Spécificités territoriales :

- Angers : cette démarche s'inscrit dans le projet éducatif local de la ville adopté en septembre 2005 ;
- Trélazé : cette démarche s'inscrit dans une démarche de projet autour des questions éducatives.

Contacts :

Ville d'Angers : Bénédicte LE GUAY, mission cohésion sociale

CCAS de Trélazé : Delphine BERTHELOT, chargée de mission réussite et continuité éducatives